



Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance;

La séance ordinaire du conseil municipal prévue le 1^{er} février 2022 à 20h00 sera tenue par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté ministériel numéro 2021-090 du 20 décembre 2021, du gouvernement du Québec.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions **par courriel à adjointe.direction@sasr.ca ou par téléphone au 450-787-3497 au plus tard à 16h00, le mardi 1er février 2022.** Les questions seront répondues lors de la séance.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 19 janvier 2022.



Cynthia Bossé
Directrice générale